



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
55	57

Date de convocation

27 février 2026

Finances – Reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance (TEID LD) aux communes membres

N° de la délibération
2026-164

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Gilbert LA RUSSA, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Gérard ROBERTON, Mme Emmanuelle ROCHE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Bruno SENECLAUZE (représenté par sa suppléante Mme Emmanuelle ROCHE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Par courrier du Ministère des Transports du 22 décembre 2025, il a été notifié à ARCHE Agglo le versement d'une fraction de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance d'un montant de 72 151€ au titre de la compétence de gestionnaire de voirie.

Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 qui précise que cette taxe est à reverser, en partie, entre les communes membres proportionnellement à la longueur de leur voirie et une partie pour l'agglomération.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2026-107 du 26 février 2026 approuvant le principe de reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance aux communes membres sur la base des longueurs de voirie portées dans les états DGF 2025 ;

Considérant que cette dotation de reversement constitue une dépense obligatoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Considérant l'avis favorable du bureau du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe du reversement de la taxe de 72 151€ aux Communes d'ARCHE Agglo selon la longueur de voirie suivante :

communes	longueur de voirie (source fiches DGF 2025)	%	répartition de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance.
Arlebosc	29241	2,02%	1 459,57 €
Arthemonay	15552	1,08%	776,28 €
Bathernay	10834	0,75%	540,78 €
Beaumont Monteux	40423	2,80%	2 017,72 €
Boucieu-le-Roi	14876	1,03%	742,54 €
Bozas	27692	1,92%	1 382,25 €
Bren	22363	1,55%	1 116,25 €
Chanos Curson	32701	2,26%	1 632,28 €
Chantemerle les Blés	36845	2,55%	1 839,12 €
Charmes-sur-l'Herbasse	27613	1,91%	1 378,31 €
Chavannes	13812	0,96%	689,43 €
Cheminas	16849	1,17%	841,02 €
Colombier-le-Jeune	38827	2,69%	1 938,06 €
Colombier-le-Vieux	38885	2,69%	1 940,95 €
Crozes Hermitage	19423	1,34%	969,50 €
Erôme	17043	1,18%	850,70 €
Etables	33559	2,32%	1 675,10 €
Gervans	12685	0,88%	633,17 €
Glun	22673	1,57%	1 131,73 €
La Roche de Glun	57310	3,96%	2 860,64 €
Larnage	29012	2,01%	1 448,14 €
Lemps	30914	2,14%	1 543,08 €
Margès	26102	1,81%	1 302,89 €
Marsaz	24913	1,72%	1 243,54 €
Mauves	29652	2,05%	1 480,09 €
Mercuriol-Veaunes	92080	6,37%	4 596,19 €
Montchenu	34648	2,40%	1 729,46 €
Pailhares	37901	2,62%	1 891,84 €
Plats	33715	2,33%	1 682,89 €
Pont de l'Isère	53509	3,70%	2 670,91 €
Sécheras	11431	0,79%	570,58 €
Serves sur Rhône	18282	1,26%	912,55 €
St Barthélémy-le-Plain	36214	2,51%	1 807,63 €
St Donat sur l'Herbasse	67326	4,66%	3 360,59 €
St Félicien	52914	3,66%	2 641,21 €
St Jean-de-Muzols	49775	3,44%	2 484,53 €
St Victor	83448	5,77%	4 165,32 €
Tain l'Hermitage	37941	2,62%	1 893,83 €
Tournon-sur-Rhône	105233	7,28%	5 252,72 €
Vaudevant	21866	1,51%	1 091,45 €
Vion	22336	1,55%	1 114,91 €
ARCHE AGGLO	17054	1,18%	851,25 €
total	1 445 472	100%	72 151 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 5 mars 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 06/03/2026
Qualité : Le président ArcheAgglo